



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 06 2026

N°2026 06 10

Objet : Urbanisme – Lot Les Hurlevents
dénomination de voie

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 3
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 18/06/2026

Date de publication le 26/06/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juin 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :

Fabrice GALPIN donnant pouvoir à Lylian CALVAT
David LAMBEY donnant pouvoir à Marlène BAUD
Titouan PICARD donnant pouvoir à Karine GOMES

Secrétaire de séance : Madame Marlène BAUD

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil municipal en matière de dénomination des voies communales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nom des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que le lotissement « Les Hurlevents » sera prochainement desservi par une nouvelle voie de circulation qui n'est pas encore dénommée ;

Considérant la nécessité d'attribuer une dénomination à cette voie afin de faciliter l'identification des propriétés, les démarches administratives et l'orientation des usagers ;

Considérant la volonté de rendre hommage à l'abbé Désiré COTTON, décédé le 4 janvier 2021, personnalité appréciée des habitants de Saône pour sa gentillesse, sa sagesse et sa bienveillance envers ses concitoyens ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DÉCIDE

- **DE DENOMMER** la voie desservant le lotissement « Les Hurlevents » : **Rue Désiré COTTON**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'attribution des numéros de voirie lorsque l'ensemble des lots du lotissement sera définitivement délimité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saône, le 23 juin 2026

Lylia CALVAT
Maire de Saône

